

RÈGLEMENT DU TOP DETECTION CD06

Document de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

Article 1 : Conditions de Participation

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs ou joueuses licencié(e)s traditionnel(le)s ou promotionnel(le)s à la FFTT pour la saison en cours, appartenant à 6 catégories définies chaque saison et mentionnées dans la convocation envoyée aux clubs.

Chaque catégorie fait l'objet de l'organisation d'un tableau.

<u>NB</u>: suivant l'article 4, le juge-arbitre se réserve le droit d'adapter la formule compétitive et/ou de regrouper des catégories (âge et/ou sexe).

Article 2:

Les règlements fédéraux seront appliqués. La présentation de la licence est obligatoire.

Article 3 : Conditions Matérielles

Les balles plastiques blanches sont requises mais ne sont pas fournies par le Comité Départemental.

Article 4 : Déroulement des parties

Pour toutes les catégories, et en fonction du nombre d'engagé(e)s, le Juge Arbitre et/ou la CJTD06 adaptera la formule compétitive afin de respecter le côté sportif et les horaires.

Article 5: Tableaux

Chaque joueur ou joueuse ne peut s'inscrire que dans le tableau de sa catégorie d'âge. L'inscription est gratuite.

<u>Important</u>: Les clubs devront inscrire leurs joueurs et joueuses sur le site du CDAM (<u>www.cdamtt.com/inscriptions</u> - puis sélectionner l'épreuve « Journée détection »).

Aucune inscription ne sera prise en compte après cette date.

Article 6: Surclassement

La Commission Jeune et Technique Départementale (CJTD) se réserve la possibilité de surclasser une joueuse ou un joueur appartenant à la liste de détection départementale ou régionale et/ou celle du PES régional

Article 7 : Formule de la journée

Le déroulement « type » de la journée Départementale de détection s'effectue de la manière suivante :

> Ateliers ou séances d'entraînement de 9h00 à 10h30

La matinée est encadrée par les éducateurs de club, du Comité présents pour l'occasion.

➤ Compétition de 10h45 à 13h30

Chaque compétiteur est assuré de faire au moins 3 parties, néanmoins l'Article 4 ci-avant établi sera à prendre en considération sur l'adaptation de la formule compétitive.

Fin 13h30-13h45 suivi de la remise de récompenses

Article 9: Autres dispositions

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

- 1. Toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.
- 2. Les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Article 10: Réclamation

Toute réclamation sportive sera traitée par la commission sportive départementale, en concertation avec la CJTD 06.

Article 11:

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

Article 12:

Le capitanat n'est pas autorisé

Article 13:

Les 4 premier(e)s de chaque tableau seront récompensé(e)s.

Les podiums auront lieu dès la fin de la compétition.

Article 14:

La Journée Départementale de Détection sert à sélectionner les joueur (se)s pour la compétition Régionale

Responsables de l'épreuve : Commission jeune et technique départementale